

## Transferts d'entreprises agricoles

### Cinq ans de plus pour le crédit d'impôt de la formule vendeur-prêteur

La Financière agricole du Québec est heureuse d'annoncer que le crédit d'impôt pour la formule vendeur-prêteur sera prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025, et ce, afin de continuer à répondre aux besoins relatifs à la relève et aux transferts d'entreprises dans le milieu agricole.

La formule vendeur-prêteur a pour objectif de faciliter les transferts de ferme entre un acheteur et un vendeur, qu'ils soient apparentés ou non. Elle permet aussi au vendeur de financer la relève, en tout ou en partie. Jusqu'à aujourd'hui, 485 entreprises ont pu bénéficier de la formule, pour un capital autorisé de plus de 158 M\$.

Grâce au crédit d'impôt, l'emprunteur bénéficie d'un retour de 40 % des intérêts payés. Le crédit d'impôt s'applique aux intérêts attribuables à une période de dix ans, débutant le jour où l'entente donnant lieu au financement est conclue.

Pour le prêteur, la formule vendeur-prêteur représente un placement garanti à 100 % par La Financière agricole. En cas de difficultés financières de l'entreprise acquéreuse, La Financière agricole peut prendre le relais afin d'effectuer les versements au vendeur pendant une période maximale de douze mois. Bref, cette formule comporte de nombreux avantages, autant pour l'acquéreur que pour le cédant!

#### **Le fonctionnement de la formule en bref**

Le vendeur encaisse immédiatement une partie du montant de la vente et un solde lui est dû dans le temps. Ce solde est remboursé selon les conditions et les modalités de paiement négociées avec l'acheteur. Tout au long de la vie de la garantie de prêt accordée dans le cadre de cette formule, La Financière agricole accompagne autant le vendeur que l'acheteur, et ce, sans frais administratifs de suivi.

Exemples de services d'accompagnement offerts par La Financière agricole du Québec :

- Analyse financière du projet
- Discussion sur l'environnement d'affaires de l'entreprise
- Consultation pour l'élaboration d'un plan d'affaires
- Aide dans l'interprétation des états financiers
- Discussion sur les choix de financement
- Accompagnement dans la préparation d'un plan de redressement financier de l'entreprise, au besoin
- Table d'amortissement fournie
- Information sur les taux d'intérêt hypothécaires en vigueur sur le marché
- Prise en charge possible des paiements par La Financière agricole en cas de défaut

Si la formule vendeur-prêteur semble être pour vous, n'hésitez pas à consulter la [section](#) qui y est consacrée sur notre site Web ou à discuter avec l'un de nos conseillers des différents [centres de services](#).

La Financière agricole est la référence en matière de financement dans son secteur d'activité.  
Elle est fière de contribuer à la pérennité des entreprises agricoles et agroalimentaires.